

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :  
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Monsieur LEROY Grégory  
15 Adrien-Jeandin  
1226 THONEX – SUISSE

**Objet** : Demande d'autorisation n°DP07421223A0003 pour l'ouverture de fenêtres, déclarée sans suite à la demande du pétitionnaire.

Monsieur,

Vous avez déposé le 23/01/2023 à la mairie un Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI).

Par mail en date du 01/02/2023, vous me demandez de procéder à l'annulation de la demande de Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI) n° DP07421223A0003 qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée, devient désormais sans objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne, le 02 février 2023

Le Maire,  
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.